

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 15^{ème} question),
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 15^{ème} question,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN (sauf à la 21^{ème} question), Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 15^{ème} question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD (sauf à la 16^{ème} question), M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC (à compter de la 10^{ème} question), M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Mme Tiffany ROY, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

Mme Séverine LACOSTE (à la 10^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (à compter de la 20^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN (à la 21^{ème} question), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 16^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Christophe BERTAUD (à la 16^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (pouvoir à M. Antoine GRAU), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Marie NÉDELLEC (pouvoir à Mme Séverine LACOSTE jusqu'à la 9^{ème} question), M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE, sauf à la 15^{ème} question), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS), M. David CARON, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à M. Bertrand AYRAL), M. Franck COUPEAU (pouvoir à Mme Tiffany ROY), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN), Mme Nadège DÉsir, M. Olivier GAUVIN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), Mme Martine

MADELAINE (pouvoir à M. Michel RAPHEL), Mme Océane MARIEL, M. M. Line MEGDE (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. M. PHILBERT (pouvoir à Mme Fabienne JARRIAULT), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à Mme Chantal MURAT), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL), M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à M. Christophe BERTAUD, sauf à la 16^{ème} question), M. Jean-Marc SOUBESETE, Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Pierre GALERNEAU

n° 20

RÉSEAU DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE - SUBVENTIONS ORDINAIRES 2023

Rapporteur : M. COPPOLANI

Conformément au schéma d'enseignement communautaire de développement de l'enseignement de la musique et de la danse, le projet de délibération propose le versement des subventions ordinaires aux associations membres du réseau des écoles de musique et de danse, selon les modalités de calcul par élèves résidant sur la CdA et dans la limite du montant inscrit au budget.

Le schéma communautaire de développement de l'enseignement de la musique et de la danse traduit les orientations et les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en matière d'enseignement de la musique et de la danse, et la contribution des écoles à cette politique.

La coordination qui a été mise en œuvre depuis le 1er septembre 2021, travaille actuellement avec les associations et les communes, à la définition d'un nouveau schéma.

Le schéma en cours prévoit que la Communauté d'Agglomération soutient le réseau par l'attribution d'une subvention de fonctionnement à chaque école : cette subvention est calculée sur la base d'un ratio élève résidant sur la CdA et inscrit physiquement sur une pratique en musique et en danse académique. Ce ratio est le suivant :

- 300 € / élève pour les écoles ressources en musique,
- 175 € / élève pour les écoles territoriales en musique,
- 35 € / élève pour les écoles ressources en danse.

La subvention de l'année est calculée par application des ratios précités, dans la limite d'une augmentation de 2 % par rapport au montant de la subvention versée l'année précédente. Néanmoins, et afin de ne pas pénaliser les écoles ayant connu des baisses conjoncturelles de leur nombre d'élèves au cours des trois dernières années, le calcul retenu prend également en compte le montant obtenu sur le nombre médian des élèves recensés dans les écoles durant ces périodes.

Le montant prévisionnel pour 2023 a été voté à hauteur de 317 600 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer au réseau des écoles de Musique et de Danse les subventions ordinaires suivantes pour la saison 2022/2023 :

« Co-Ainsi-Danse » - Périgny	10 815 €
« École de Musique » - Périgny	81 000 €

« Musicadanse » - Châtelailon-Plage	
« Espace Musique Sainte-Cécile » - Lagord	53 700 €
« Mille et Une Notes » - Puilboreau	63 600 €
« A Deux Pas de Là » - Puilboreau	8 092 €
« Arpège » - L'Houmeau	5 775 €
« Danse Attitude » - Sainte-Soulle	2 808 €
« EMPA » - Antennes de Sainte-Soulle et La Jarrie	13 200 €
Total	306 723 €

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82
 Nombre de membres présents : 55
 Nombre de membres ayant donné procuration : 18
 Nombre de votants : 73
 Abstention : 0
 Suffrages exprimés : 73
 Votes pour : 73
 Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
 LE VICE-PRESIDENT**

Antoine GRAU

Signé électroniquement par : Antoine Grau
 Date de signature : 14/04/2023
 Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.